

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 7 juin 2013

TEXTE SIGNALE

ERRATUM

à l'arrêté du 28 février 2012 fixant les programmes, les conditions d'organisation et de déroulement des concours d'admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air dans un cursus de formation préparant à occuper un emploi spécialisé de sous-officier ou d'officier marinier.

Du 4 juin 2013

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'arrêté du 28 février 2012 fixant les programmes, les conditions d'organisation et de déroulement des concours d'admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air dans un cursus de formation préparant à occuper un emploi spécialisé de sous-officier ou d'officier marinier.

Du 4 juin 2013

NOR D E F L 1 2 0 6 5 3 8 Z

Texte modifié :

Arrêté du 28 février 2012 (JO n° 58 du 8 mars 2012, texte n° 16 ; signalé au BOC 26/2012 ; BOEM 751.1, 777.2.1).

Référence de publication : Signalé au BOC 25/2013.

L'arrêté du 28 février 2012 est modifié comme suit :

Dans l'entre-deux-barres. « Texte abrogé ».

Au lieu de :

« Arrêté du 5 mars 2009 (BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 41 ; BOEM 777.2.1). » ;

Lire :

« À compter du 9 mars 2012 : Arrêté du 5 mars 2009 (JO n° 74 du 28 mars 2009, texte n° 21 ; signalé au BOC 15/2009 ; BOEM 777.3.1) modifié. ».